

LA TRIBUNE LYONNAISE,

Revue politique, sociale, industrielle, scientifique et littéraire
des Travaillants.

RÉDACTEUR EN CHEF : LE CITOYEN MARIUS CHASTAING.

Les échanges de journaux doivent être adressés au Rédacteur, rue Saint Jean, 53, au 2e.

6 f. par an, 1 f. en sus pour les départements; 2 f. à l'étranger.

LE BUREAU DU JOURNAL est rue de la Liberté, 20, chez le cit. Devert, homme de lettres.

2^e ANNIVERSAIRE DE FÉVRIER 1848 (*).

Soleil de Février! tes rayons ne sont pas brûlants comme ceux de Juillet; mais ils viennent ranimer la nature languissante.

Soleil de Février! tu consoles la terre attristée par le sombre hiver; tu déchires le manteau de glace qui pesait sur elle.

Soleil de Février! tu es le précurseur du printemps qui rajeunit la terre; du printemps envoyé par Dieu pour enseigner à l'homme qu'il doit croire à la moisson encore cachée sous les sillons; tu n'es pas le bonheur, mais tu l'annonces.

Soleil de Février! sois le bien venu, toi qui marques, pour la seconde fois, sur le cadran des siècles, le jour mémorable qui nous a rendu la République.

Je te salue, Février! car tu as pris une glorieuse place dans nos annales, dans celles de l'humanité tout entière.

Tu l'appelles Ventôse, c'est l'emblème de ta mission. Balaye, comme le vent, les impuretés qui souillent la terre, afin que nous puissions jouir des fruits que jadis Vendémiaire nous fit espérer.

Salut, ô sainte République!

Tes ennemis ont dit, dans leur aveugle fureur, qu'ils voulaient te détruire; mais l'Esprit-Saint les a frappés de vertige, et, comme les soldats du roi maudit de Dieu, ils tournent contre eux-mêmes les glaives dirigés sur toi.

Salut, ô République bien aimée!

Tu grandis au milieu des orages; tu t'épures au milieu des persécutions, et les fêtes les plus audacieuses se courberont un jour devant la majesté de tes faisceaux.

Républicains! qu'un hymne d'allégresse s'élève du cœur reconnaissant de tout homme honnête et vertueux!

Laissons les corrompus, les séides des rois, les fauteurs de l'aristocratie, les valets et les courtisans, laissons tous ces êtres pervers regretter l'ère, à jamais abolie, des privilèges et des monopoles.

Portons nos vœux aux pieds de l'Eternel.

Supplions le Dieu vivant de protéger notre jeune République.

Que l'Ange du progrès la couvre toujours de ses ailes!

Les Républicains seuls peuvent honorer Dieu, parceque seuls ils accomplissent la loi du Christ.

Liberté! Egalité! Fraternité!

Gloire à Dieu! Gloire à Jésus! Gloire à la Démocratie!

Gloire au 24 Février 1848!

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

(*). Nous ne savons si l'état de siège permettra aux départements qui lui sont soumis de célébrer par un banquet, comme ils l'ont fait en 1849, l'anniversaire de la fondation de la République. Quoiqu'il en soit, la *Tribune Lyonnaise* a voulu payer son légitime tribut, et nous attendons ce que l'autorité décidera pour fêter ce jour mémorable où la royauté quasi légitime a été renversée, comme, dix-huit ans auparavant, l'avait été la royauté légitime.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Notre dernier compte-rendu s'est arrêté au 20 décembre. Ce jour-là, l'Assemblée législative rétablissait l'impôt sur les boissons, aboli par

l'Assemblée constituante. Elle le rétablissait, fatale coïncidence! le même jour et presque à la même heure où, un an auparavant, Louis-Napoléon Bonaparte avait prêté serment à la République.

Immédiatement après ce vote, dont le peuple gardera la mémoire, un représentant, Victor Chauffour, interpelle le ministre de la guerre sur une intrigue électorale tolérée par lui; l'ordre du jour est adopté par 406 voix contre 188. Puisque l'autorité militaire sévit contre la propagande républicaine, au moins ne devrait-elle pas avoir deux poids et deux mesures.

Trois douzièmes provisoires sont votés dans la séance du 21 décembre par 453 voix contre 158. Il est donc bien difficile de faire un budget! Oh! non, si l'on voulait jouer cartes sur table.

En la séance du 22, la Banque de France a été autorisée à émettre pour 73 millions de billets.

Le citoyen Mathieu (de la Dôme) a déposé, dans la séance du 24, une pétition des propriétaires du *Censeur* contre la suspension de ce journal, ordonnée en vertu de l'état de siège, par un arrêté non motivé. Dans cette même séance, le citoyen Lagrange a interpellé le ministre sur la conduite du colonel Pierre, commandant le dépôt des prisonniers de juin 1848, à Belle-Isle, conduite qui a amené la mort d'un de ces citoyens, percé d'un coup de baïonnette. Lagrange a osé faire l'éloge de la République; mais comme on ne peut, dans cette Assemblée républicaine, parler de liberté sans soulever un orage, M. Estancelin a renouvelé le scandale qui s'est déjà produit, et, à Lagrange disant que la France avait acclamé la République, il a répondu: *Non, elle l'a subie*. M. Dupin a rappelé à l'ordre le député royaliste; mais il a eu soin de laisser dans le doute si ce rappel à l'ordre ne s'appliquait pas simplement à la faute d'avoir interrompu. Avons-nous besoin de dire que l'Assemblée a passé à l'ordre du jour.

M. Desmousseaux de Givré a encore porté à la tribune une demande d'explications sur un fait grave qui se rattache aux turpitudes de la monarchie orléaniste. Il s'agit du tombeau de l'Empereur, pour lequel l'ancien ministre Duchâtel aurait outrepassé les crédits votés de plus d'un million. Ces faits se trouvaient signalés dans un rapport de M. de Luynes, qui serait passé inaperçu, n'ayant pas été déposé par suite du retrait de la loi auquel il s'appliquait, si le *National* n'eût appelé l'attention publique sur cette dilapidation que rien n'excuse. L'Assemblée a voté l'impression de ce rapport, malgré le ministère.

La loi sur les circonscriptions électorales a été votée le 26 décembre par 412 voix contre 203. Mais on aura beau faire, le peuple des campagnes sympathise avec celui des villes, et la lumière a pénétré au fond de nos provinces les plus éloignées. Cette séance a été marquée par un accident grave. Véritable paysan du Danube, le cit. Miot, député de la Nièvre, s'est fait rappeler à l'ordre, avec censure, pour avoir dit *messieurs* en s'adressant aux membres de la droite, et *citoyens* à ceux de la gauche. Nous convenons, sans peine, que c'était peu parlementaire, et nous croyons même qu'il faut toujours conserver certaines formes de langage qui permettent de tout dire sans choquer les convenances. Mais en fait, le cit. Miot n'était-il pas dans le vrai, et peut-on raisonnablement honorer du nom de citoyens des hommes qui déclarent avoir subi la République?

Le ministre avait proposé le licenciement des bataillons restants de la garde mobile; mais il aurait été bien aise de procurer un avantage à quelques officiers bien notés à l'Élysée. Pour cela, il renversait les règles, si inflexibles pour tous ceux qu'une faveur particulière ne protège pas. Ce calcul a été déjoué, et le projet de loi a été rejeté, le

27 décembre, par 494 voix contre 115. Un nouveau projet, plus conforme à l'équité, vient d'être présenté, et sera probablement adopté. Par ce projet nouveau, le temps du service dans la garde mobile sera compté aux officiers, sous-officiers et soldats, et une indemnité est accordée aux officiers et sous-officiers. Il n'y a plus de distinction entre les gardes mobiles licenciés précédemment et ceux qui vont l'être. Justice pour tous, et, comme on le voit, le droit chemin, est toujours le plus sûr. La bonne foi est l'élément le plus simple des lois.

Nos lecteurs connaissent les difficultés existantes depuis longtemps entre la France et Rosas, au sujet de nos nationaux assiégés par Oribe, dans la ville de Montevideo. Fera-t-on la guerre? continuera-t-on à négocier sans résultat, ou abandonnera-t-on nos compatriotes? Tels sont les points à résoudre. Il est étonnant qu'une Assemblée française hésite, et cependant, ce n'est qu'après une longue discussion commencée le 28 décembre qu'on a adopté un ordre du jour qui avait quelque importance. Ce vote a eu lieu le 31 décembre par 315 voix contre 312, mais lorsqu'il s'est agi d'aller plus avant, on a reculé, et, en définitif, 358 voix contre 300 ont fait prévaloir, dans la séance du 7 janvier, les sentiments ministériels. Nous avons une Assemblée nationale bien peu jalouse de ses prérogatives; car c'est à elle qu'appartient le droit de déclarer la paix ou la guerre. Cette séance du 7 janvier, fatale à l'honneur du nom français, a montré jusqu'où va le mépris de certains hommes pour les droits du peuple. Le cit. Testelin voulait interpellé le gouvernement sur la dissolution des sociétés ouvrières de Lille, Roubaix et Turcoing, la majorité a renvoyé ces interpellations à trois mois.

L'année 1850 a commencé comme 1849 avait fini. En la séance du 2 janvier, 312 voix contre 312 rejettent l'urgence demandée pour une loi dirigée contre les instituteurs primaires; mais, le lendemain, on est revenu sur ce vote, et, en définitif, par nous ne savons quelles capitulations de conscience, 329 voix contre 300 ont admis l'urgence rejetée la veille. Cette loi désastreuse, qualifiée de *loi d'ignorance*, par un orateur, lors de la discussion, a été votée, dans la séance du 11 janvier, par 385 voix contre 225.

Entre temps, il a été procédé au renouvellement du bureau. M. Dupin, réélu dans la séance du 4 janvier, par 288 voix sur 470 votants, et ne trouvant pas cette majorité suffisante, avait donné sa démission; mais, élu de nouveau dans la séance du 7, par 377 voix sur 595, il a accepté. Nous ne voyons pas ce qu'il a gagné à ce second vote. Il y a plutôt perdu, car la différence qui n'était que de 182 opposants la première fois, se trouve être de 218 la seconde. Les voix dissidentes se sont portées sur Michel (de Bourges), qui a eu 115 voix le 4 janvier et 156 le 7, sur Dufaure, Odilon-Barrot et Daru.

L'Assemblée a commencé, le 14 janvier, la discussion de la loi sur l'enseignement primaire. M. Montalembert est venu faire de nouveau sa confession, M. Thiers a glorifié sa honteuse palinodie; heureusement de nobles paroles se sont fait entendre. Nous les devons à Victor Hugo, à Crémieux, à Pascal Duprat et à quelques autres vrais représentants. Toutefois, cette loi, qui ouvre une porte aux Jésuites, passera; car la deuxième délibération a été votée par 452 voix contre 187.

Le discours de Victor Hugo mérite une mention spéciale, et le retentissement qu'il a eu lui donne le caractère d'un événement. L'ancien pair de France a été en butte aux injures de la *Montagne blanche*, et l'épithète de suspect lui a été jetée à la face. Il s'était permis de dire que, pour éviter *Torquemada*, on irait à *Robespierre*; que le projet

de loi faisait sortir l'éducation de la sacristie, et le gouvernement du confessionnal; qu'on venait de baillonner le Peuple romain, et que la nuit serait faite dans les esprits à l'ombre des soutanes. Il a terminé en disant: « Si vous ne voulez pas du progrès, vous aurez des révolutions. Aux hommes assez insensés pour dire: L'humanité ne marchera plus, Dieu répond par la terre qui tremble. »

Ainsi, voilà Victor Hugo, jugé réactionnaire sous la Constituante, le voilà suspect! Quel chemin avons-nous donc fait. Au 15 mai, au 23 juin 1848, Barbès et Blanqui étaient seuls suspects; Lamartine et Ledru-Rollin gouvernaient; au 13 juin 1849, Guinard et Forestier, défenseurs de l'ordre l'année précédente, sont suspects; en janvier 1850, Victor Hugo est suspect.

La loi sur la transportation des insurgés de juin 1848 est venue raviver les passions. Combattue par Jules Favre, Crémieux, etc. interrompue à chaque instant, dans la discussion, par la Montagne demandant des juges, elle a été votée dans la séance du 24 janvier, par 406 voix contre 203.

Notre opinion n'a pas changé, et nous la redirons en peu de mots: Oui, les insurgés de juin ont été coupables; oui, le décret du 27 juin 1848 a été juste. Mais il ne s'ensuit pas que tout ce qui a suivi soit également juste. Nous avons approuvé la transportation comme mesure politique, à deux conditions: 1° qu'elle ne s'appliquerait qu'aux citoyens pris les armes à la main, et après la constatation de leur identité; 2° qu'aucune poursuite judiciaire n'aurait lieu. Le décret du 27 juin est illogique si le pouvoir vainqueur se réserve l'option de transporter ou de faire juger selon sa convenance; il est impolitique s'il permet de rechercher d'autres coupables que ceux pris les armes à la main. Mais avec les deux conditions loyalement exécutées, le décret nous paraît, aujourd'hui comme alors, une mesure de salut public irréprochable.

Nous n'approuvons donc pas le cri sorti de la Montagne: *Des juges*, car nous soutenons qu'en politique, il ne peut pas y avoir de juges. Tant que le principe d'autorité n'est pas unanimement reconnu, et il ne saurait l'être le lendemain d'une révolution, il n'y a que des vainqueurs et des vaincus. Or, tout gouvernement a le droit de maintenir son existence: il a donc le droit d'exiler ses adversaires, il n'a pas celui de les juger.

Nous avons dit que les insurgés de juin étaient coupables, nous maintenons notre dire, quoique nous soyons loin d'ignorer que l'insurrection est due à M. Falloux et à ceux qui avec lui ont voté la dissolution immédiate des ateliers nationaux, mesure nécessaire, il est vrai, mais pour laquelle il fallait prendre des moyens capables d'adoucir la transition.

Ajoutons, pour en finir, que l'Assemblée eût mieux fait de prononcer une amnistie, puisqu'il ne reste plus que 468 citoyens sur 45,000. A quoi bon cette rumeur, contre quelques-uns, dix-huit mois après l'événement accompli?

Un incident douloureux a signalé la séance du 22. A une grossièreté de M. Coislin, membre de la majorité, le cit. Testelin a répondu par une provocation en duel, comme si le duel pouvait prouver quelque chose. Ce duel a eu lieu au sabre. Le premier a été atteint au front, et le second à la poitrine. Les blessures ne sont pas mortelles.

PROBLÈME A RESOUDRE.

2840 A DÉDUIRE DE 594.

L'arithmétique du ministère est digne en tout de sa politique. Dans la discussion qui a eu lieu le 21 janvier à l'Assemblée législative sur le projet de loi pour la transportation en Algérie des insurgés de juin 1848, M. Ferdinand Barrot, ministre de l'intérieur, a posé les chiffres suivants: Le nombre des citoyens arrêtés a été de 15,000; presque immédiatement 6 000 ont été mis en liberté, ce qui a réduit à 9,000 le nombre des détenus. Le 9 juillet suivant, 6,374 ont encore été élargis et 235 renvoyés devant les conseils de guerre. Par conséquent, il n'est plus resté que 2 371. Le 25 septembre, 991 ont été graciés, et, plus tard, 822 par Cavaignac; dès-lors, il n'a plus dû rester que 594.

Or, d'un côté, Louis-Napoléon Bonaparte a gracié, depuis le 20 décembre, 2,372 individus, et il en reste 468 à Belle-Isle; total, 2,840 à déduire de 594, cela nous paraît difficile.

Le Constitutionnel argumente de ces chiffres et les reproduit textuellement dans son article de fond du mardi 22 janvier. Le vieux bonhomme ne s'est pas donné

la peine d'en vérifier l'exactitude, nous la prenons pour lui.

Si les chiffres du budget sont aussi clairs que ceux-là, nous ne sommes pas étonnés que la commission nommée pour l'examiner n'ait pu encore faire son rapport.

21 JANVIER 1793.

Si le 21 janvier 1793, n'était que la date de la mort d'un homme, nous nous garderions d'en rappeler le souvenir; car la mort d'un homme, quelque obscur, quelque coupable qu'il soit, est toujours un malheur. Mais c'est surtout la date de la mort d'un principe, la date d'une ère nouvelle pour la société, et cependant nous aurions gardé le silence si d'autres ne prenaient texte de cet événement pour débâter contre la Révolution et injurier la République. En présence de provocations sans nombre, le silence serait une lâcheté de notre part, un abandon des principes démocratiques.

Que la Gazette de France, l'Union ci-devant monarchique, que tous les journaux royalistes entonnent leur hymne habituel en faveur du saint roi, du roi-martyr, comme ils appellent Louis XVI, peu nous importe; nous respectons les convictions d'autrui comme nous voulons qu'on respecte les nôtres; mais que des journaux qui se prétendent républicains, tels que le Salut public à Lyon, par exemple, viennent faire chorus avec eux, c'est une impertinence qui n'a pas de nom.

Nous devons protester contre ces paroles du journal qui, sous Louis-Philippe, s'appelait le Rhône: « Il est, dit-il, des dates qui sont des ré-mords. De ce nombre, est celle du 21 janvier. « Tant qu'il y aura en France un honnête homme, « il y aura un cri d'indignation contre la mort de « Louis XVI, pauvre roi, mais vertueux citoyen. » — Nous sommes aussi honnêtes que peuvent l'être les rédacteurs du Salut public, et nous ne sommes nullement indignés. Pourquoi le serions-nous?

S'agit-il simplement de la mort d'un homme? Ce serait puéril, on en conviendrait, de s'attrister après plus de cinquante ans. Serait-ce parce que cet homme était innocent? Mais combien d'autres hommes innocents, depuis Socrate jusqu'à Mouton-Duvernet, depuis Mouton-Duvernet jusqu'aux quatre sergents de la Rochelle, jusqu'à Robert Blum et Ugo-Bassi, sont morts, immolés froidement par les rois et les prêtres, et nous n'avons jamais vu s'élever contre les auteurs de leur mort ce ridicule concert de malédictions. Si l'on veut sortir de la politique, l'infortuné Lesurques n'a-t-il pas, innocent, porté sa tête sur l'échafaud? Entre tant d'hommes morts sans être coupables, pourquoi choisir précisément Louis XVI? Qu'on cesse donc de répandre des larmes hypocrites; qu'on cesse de feindre de beaux sentiments d'humanité qui ne peuvent faire illusion qu'aux ignorants. Non, ce n'est pas l'homme innocent dont on déplore la mort en la personne de Louis XVI, c'est le roi, c'est la royauté qu'on regrette, et l'on ose afficher ce coupable regret sous le gouvernement de la République, au mépris des lois qui doivent protéger tout gouvernement établi.

Mais vous nous forcez, maladroits royalistes, à revenir sur un sujet dont nous voudrions n'avoir pas à nous occuper, afin d'amortir d'autant les dissensions civiles. Louis XVI était-il donc innocent? Faut-il refaire son procès? Avez-vous oublié les révélations de l'armoire de fer, le pacte criminel avec Bouillé et l'étranger? Roi absolu, sans doute il n'est pas coupable aux yeux des valets de la royauté; mais roi constitutionnel, il l'était, et s'il fut, selon vous même, un pauvre roi, nous ne vous accorderons pas qu'il fût un vertueux citoyen. Nous adhérons, au contraire, autant qu'il est en nous, au jugement de la Convention nationale qui, à l'unanimité moins un, le déclara coupable; de la Convention, qui ne varia que sur l'application de la peine.

Oui, nous blâmons énergiquement toute fête commémorative, parce qu'il suffit que l'histoire enregistre les crimes; mais il y a loin de l'oubli à la glorification que l'on voudrait faire de cet homme dont le sang n'est pas plus précieux que celui du dernier citoyen. Eh! plut à Dieu que 93 et 1815 n'eussent pas fait mourir d'autres victimes plus intéressantes.

LYON, 16 janvier. — M. GALERNE, commissaire central de police à Lyon, est nommé commissaire à Versailles. M. JAIME, commissaire dans cette dernière ville, le remplace. — Le Courrier de Lyon dit: « Lequel des deux perd ou gagne dans ce chassé-croisé? « C'est ce que nous saurions dire. » Mais le Salut public est moins embarrassé, et il s'exprime ainsi: « Les services rendus par M. Galerne, son intelligence, « son zèle, son activité, lui ont valu cet avancement. « M. Jaime, qui était à Versailles, est appelé à rem- « placer M. Galerne. » — Il en résulte que si le commissariat de Versailles est un avancement, M. Jaime, qui y était et qui vient à Lyon, est disgracié. C'est une jolie recommandation que le Salut public fait en sa faveur. On pense généralement que le renvoi de M. Galerne est dû à sa conduite à l'égard du cit. Fontanelle, commis de la maison Blache, lors de l'évasion des détenus de la Viriolerie. On sait que le cit. Fontanelle a été atteint d'un coup de pistolet au moment où il suivait la même route que les évadés. M. Galerne avait fait, en cette occasion, du zèle et beaucoup de zèle; il en est mal récompensé, parce qu'il se trouve à avoir eu à faire à un homme influent; c'est un petit malheur.

— La Voix du Peuple, de Marseille; le Drapeau du Peuple, par l'abbé Chantôme, ont été interdits dans la 6e division militaire. Nous ne savons pas alors pourquoi le National, la Presse, la Démocratie pacifique, le Siècle, etc., ne le sont pas également. Pour être logique, il n'y a qu'une mesure à prendre, mettre le scellé sur toutes les presses de la 6e division militaire et établir un cordon sanitaire.

— Le National, du 24 janvier, contient une lettre du cit. Kauffmann, relatives aux événements de Lyon depuis l'état de siège.

— La librairie du citoyen Ballay, sous le pérystyle du Grand-Théâtre, avait été fermée le 19 janvier et le gérant, le cit. Rossignol, arrêté sous l'inculpation de distribution de brochures et journaux socialistes. Nous apprenons que la librairie a été rouverte et le cit. Rossignol mis en liberté.

— Le cit. Cirgaut, également libraire, avait été soumis à un mandat d'arrêt, qui n'a pu être exécuté, et dont il a ensuite obtenu main-levée.

— Le discours du représentant du peuple Victor Hugo vient d'être prohibé dans l'étendue de la 6e division militaire.

M. GALERNE ET M. JAIME.

M. Galerne était commissaire central de police à Lyon; il est envoyé comme commissaire à Versailles, et il va remplacer, dans cette ville, M. Jaime, qui, à son tour, le remplace à Lyon. Le Salut Public, la Gazette de Lyon, le Courrier de Lyon prétendent qu'il y a un avancement pour M. Galerne; mais parce que ces journaux ont seuls le privilège d'élever la voix, parce qu'ils ne peuvent être contredits par aucun journal républicain, il ne s'en suit pas qu'ils soient affranchis des règles que la logique et le bon sens imposent.

Nous leur poserons donc ce dilemme: ou M. Galerne obtient une récompense en remplaçant M. Jaime, et alors celui-ci subit une disgrâce; ou il est lui-même disgracié, et c'est M. Jaime qui est récompensé. Il faut l'un ou l'autre; aucune équivoque n'est possible.

Si nous admettons la version de ces journaux que M. Galerne est récompensé, puisqu'ils l'affirment, il nous sera donc permis de demander comment il se fait que le gouvernement donne une fonction aussi importante que celle de commissaire central à Lyon, à un homme qu'il a jugé convenable de faire descendre du poste plus élevé qu'il occupait.

En définitif, l'honneur personnel de M. Jaime se trouve engagé, car il arrive avec un fâcheux précédent à Lyon. Etre renvoyé d'une fonction supérieure à une inférieure, équivaut à une destitution. Si M. Jaime accepte la question telle que la posent le Salut Public, la Gazette et le Courrier de Lyon, pour faire leur cour à M. Galerne, il a bien peu d'amour-propre.

LE COUP DE PIED DE L'ANE.

La Gazette de Lyon, du 18 janvier, annonce que le jugement rendu contre les cit. Faurès, Bibal, Favret Peyssard et Molivier, qui se sont seuls pourvus en révision, a été cassé pour vices de forme, et comme il paraît, d'après son dire, que huit ou dix personnes seulement ont assisté à la séance du conseil de guerre, elle prend texte pour accuser d'indifférence les corréligionnaires de ces prévenus politiques. De là, une longue et chaleureuse tirade qu'il est inutile de reproduire.

En vérité! il sied bien aux journaux de l'opinion que représente la Gazette de faire une semblable réflexion! Ignorent-ils que la presse quotidienne républicaine a été supprimée, et que, par conséquent, personne n'a été instruit du jour où cette cause devait être plaidée. Se plaindre qu'un homme qui est baillonné ne puisse parler, c'est un peu fort!

TRIBUNAL DE COMMERCE. — Les élections pour le renouvellement des membres de ce Tribunal ont eu lieu les 20 et 21 janvier. Elles ont présenté un scandale vraiment déplorable dans la confection des listes. Des notabilités, telles que M. Audra-Fauvel, ont été omises; des négociants patentés depuis vingt ans, tels que M. Massard, marchand de passementeries, ont également été omis; nous citons ces deux noms choisis entre plusieurs milliers. Dans quel but? On le comprend, et on ose à peine le dire. Dégouter les citoyens de l'exercice de leurs droits, et arriver par là à démontrer que le peuple français n'est pas mûr pour les conquêtes de Février. C'est vainement que l'on prétend que les travaux de recensement sont sujets à des erreurs, et que les citoyens, ayant la faculté de vérifier les listes, c'est à tort qu'ils se plaindraient. En fait, aucune erreur n'est possible; il suffirait, par exemple, de copier le rôle de tous les patentés, sans exception, sauf ensuite à opérer les suppressions individuelles nécessitées par la loi, et à notifier ces suppressions aux individus qu'elles concernaient. En droit, les citoyens ne doivent être astreints à aucune vérification; ce n'est pas leur affaire, et il faut bien qu'on le comprenne lorsque l'on en arrivera à prendre une mesure, que nous appelons de tous nos vœux, contre les non-votants.

CONSEIL DES PRUD HOMMES.

Audience du 19 décembre 1849.

L'indemnité de huitaine due à un ouvrier congédié par le patron, peut-elle être réduite lorsque ce patron donne pour motif du brusque renvoi opéré par lui, que l'ouvrier a contrevenu à une défense affichée dans l'atelier? — Oui.

Vidalin, maître teinturier, a défendu à ses ouvriers de faire le chiffonage, c'est-à-dire des teintures pour leur compte, quoique ce soit là un usage ancien. Nonobstant cette défense, le fait a eu lieu, et Vidalin, n'en pouvant connaître les auteurs, a renvoyé cinq de ses ouvriers sans leur accorder la huitaine. Sur la réclamation de Berthel, l'un d'eux, il a été condamné à payer trois jours seulement au lieu de huit.

Audience du 26 décembre.

La saisie-arrêt, pour être valable, entre les mains d'un négociant, au préjudice d'un chef d'atelier, doit-elle nécessairement procéder en vertu d'un jugement? — Oui?

Ainsi jugé entre Balmont et mariés Roche.

N. d. R. — Nous devons dire que cette décision est contraire à l'art. 557 du code de procédure civile. La saisie-arrêt peut être valablement faite, soit en vertu d'un jugement ou acte authentique, soit en vertu d'un titre sous seing-privé, enregistré; mais, à défaut, elle peut être faite en vertu d'ordonnance sur requête.

Le chef d'atelier qui suspend la fabrication d'une pièce par suite de craintes non justifiées sur la solvabilité d'un négociant, encourt-il des dommages-intérêts? — Oui.

La veuve Veyrel a été condamnée à 10 francs de dommages-intérêts pour avoir arrêté un métier travaillant pour le cit. Bonnin.

Audience du 2 janvier 1850.

Aucune cause importante n'a reçu de solution.

Audience du 9 janvier.

Une dévideuse peut-elle retenir la soie qui lui a été confiée, pour sûreté du paiement de son dévidage? — Non.

Ainsi jugé pour Beluze contre femme Dessaigre.

Le Conseil des prud'hommes est-il compétent pour statuer sur les difficultés qui s'élevaient entre l'administration d'une communauté religieuse, vulgairement appelée *couvent-atelier*, relativement aux conditions d'apprentissage? — Non.

Est-il compétent pour ces contestations relatives au travail de l'apprenti? — Oui.

La solution de ces questions résulte du jugement rendu, en cette audience, dans l'affaire de la demoiselle Chabre contre les dames Ramier et Jubaux (v. le n° de janvier, page 79). — Ces dames ont été condamnées à payer 150 francs à la demoiselle Chabre, et, sur le surplus des contestations, le Conseil a maintenu sa déclaration d'incompétence.

Audience du 16 janvier.

Il ne s'est présenté que des causes insignifiantes relatives à des apprentissages.

Audience du 23 janvier.

Nous ne trouvons également dans les notes de l'audience aucune cause à signaler.

FABRIQUE DE LYON.

D'ARGOUTINE. — Si nous revenons sur cette invention d'un de nos concitoyens, c'est que cette invention est hors ligne, et mérite une attention sérieuse de la part de la fabrique lyonnaise; elle réunit toutes les conditions qui rendent les inventions durables, *simplicité, économie, perfection de main d'œuvre.*

La Dargoutine résout le problème de sécher l'étoffe et de l'étirer en large sur des surfaces circulaires, problème dont la solution avait jusqu'à ce jour été jugée impossible. Il a fallu calculer mathématiquement toutes les parties d'un mécanisme dont la conception, au dire des personnes compétentes, est aussi savante qu'ingénieuse.

Par la forme circulaire, la Dargoutine chauffée à la vapeur, n'occupe que deux mètres d'emplacement au lieu de vingt-cinq qu'exigeait l'ancien système de surface plane, chauffée au charbon de bois. La Dargoutine est, en résumé, la rame plane et la terrasse de feu réunies et confondues, moins leurs inconvénients et leurs dangers, avec une économie de 50 p. 0/0 sur le combustible et la main-d'œuvre.

Tous les journaux industriels de Paris, qui ont rendu compte de l'exposition publique ont félicité le citoyen Girou-d'Argoud (1), auteur de cette machine, et leurs éloges n'ont pas dû lui être moins précieux que les signes honorifiques que les académies et les jurys de l'exposition de Paris et de Grenoble ont voté en sa faveur.

La presse lyonnaise, toujours sans initiative, a négligé le devoir qui lui incombait à cet égard. Il est vrai qu'elle s'est, en général peu occupée de la dernière exposition de l'industrie. Un seul compte-rendu complet a paru dans le *Courrier de Lyon*; il est dû au citoyen Girou-d'Argoud, et l'on comprend qu'un sentiment naturel de modestie l'a empêché de dire ce que tout autre aurait dit de la machine à laquelle on a donné son nom.

Nous regrettons que ce compte-rendu n'ait pas reçu plus de publicité, et nous verrions avec plaisir que l'auteur se déterminât à le faire paraître en brochure.

(1) Ingénieur civil à Lyon, rue du Commerce, 39.

CHAMPAVERT ET BELINGARD.

Dialogue au bas de la Grand-Côte,

Tenu le 18 janvier 1850

CHAMPAVERT. Eh! te voilà donc, mon vieux, mon pauvre Bellingard! comme t'as la mine défaite, une vraie figure de carême; tu as l'air chose, tout sans devant dimanche; Qu'est-ce que t'as?

BELINGARD. Je me porte bien, mais c'est l'esprit qui est malade; j'ai le cœur navré.

CHAMPAVERT. Allons! nous sommes toujours des amis, raconte-moi ce qui te chiffonne. Je ne suis pas rouge, comme toi; mais tu sais que je suis un vieux de la vieille, et que je n'aime pas les Cosaques ni les Jésuites.

BELINGARD. Oh! oui, nous sommes de vrais amis; mais il s'est tant passé de choses depuis que je ne t'ai pas vu. Toi, tu ne t'es jamais mêlé de politique; moi, j'y ai été entraîné, et depuis... Une fois que la Politique vous tient, c'est une maîtresse jalouse qui ne vous laisse pas un instant de repos. Arrêté sous les deux monarchies, légitime et quasi-légitime, comme républicain, j'ai encore été arrêté sous la République, comme...

CHAMPAVERT. Mais ce n'est pas croyable; serais-tu devenu royaliste sous la République? Au fait, tu as toujours été de l'opposition.

BELINGARD. Certes non, je n'ai pas cessé d'être républicain. Un honnête homme n'abjure pas plus sa croyance politique que sa croyance religieuse; mais je voulais que la République fût la République. Que veux-tu? 1830 nous avait promis une *monarchie entourée d'institutions républicaines*; 1848 nous a donné une *République entourée d'institutions monarchiques.*

CHAMPAVERT. Je ne comprends pas grand'chose à ce que tu me dis avec tes institutions monarchiques, républicaines; mais, dans mon gros bon sens, il me semble que chaque gouvernement doit s'entourer de ses partisans; est-ce que ceux qui gouvernent ne sont pas Républicains? Alors, pourquoi les a-t-on mis?

BELINGARD. Que veux-tu? c'est un peu la faute à tout le monde, à toi comme aux autres, aux républicains comme aux socialistes; surtout aux hommes qui se prétendent amis de l'ordre, et qui ont, au contraire, dirigé si bien les choses, que l'ordre est moins assuré que jamais.

CHAMPAVERT. Tu m'en veux pour mon vote du 10 décembre.

BELINGARD. Pas le moins du monde; tu croyais que Napoléon était revenu; mais toi tu étais de bonne foi, au lieu que beaucoup d'autres...

CHAMPAVERT. Tu plaisantes; je savais bien que le grand Napoléon était mort.

BELINGARD. Tu croyais que le neveu ferait pour la liberté ce que l'oncle avait fait pour la gloire de la France. Le premier avait escamoté la République, tu croyais que le second tiendrait à honneur de laver cette tache.

CHAMPAVERT. Eh! oui, sans doute; car, je te le dis franchement, je suis bon républicain.

BELINGARD. Passons; mais les royalistes des deux branches déchues, Bourbon et Orléans, pourquoi ont-ils voté en faveur du neveu de celui qu'ils appelaient l'ogre de Corse? les socialistes devaient-ils faire prédominer leur haine contre Cavaignac sur le devoir de consolider la forme républicaine, en la mettant à l'abri de toutes les prétentions dynastiques? Les hommes d'ordre n'auraient-ils pas dû comprendre, qu'en refusant les concessions légitimes que le progrès de la raison humaine nécessite, ils préparaient de nouvelles révolutions.

CHAMPAVERT. Je ne dis pas, mais alors ils doivent être bien attrapés; car le président de la République ne peut pas voir de bon œil ceux qui ont insulté son oncle, qui nous traitaient de brigands de la Loire, qui ont assassiné Ney, le brave des braves, notre pauvre Mouton-Duvernet, Labédoyère, les frères Faucher et tant d'autres.

BELINGARD. Tu te trompes: le président de la République a pour Ministre de la guerre le général d'Hautpoul, un ancien noble, soldat du duc d'Angoulême au pont de la Drôme; le général Lahitte, autre soldat du duc d'Angoulême, est ministre des affaires étrangères; M. Molé, l'un des juges du maréchal Ney, est reçu à l'Élysée; M. Castelbajac, un des membres du conseil de guerre qui condamna à mort l'infortuné Mouton-Duvernet, est ambassadeur en Russie; j'en passe, et des meilleures... Tu vois, mon cher ami... Aussi ne se fait-on pas faute de bafouer la République.

CHAMPAVERT. Ah bah! cela n'aura qu'un temps, prends patience, mon vieux; Rome ne s'est pas bâtie en un jour.

BELINGARD. Je sais que tout cela aura une fin; mais quand et comment. Voilà ce qui m'effraie.

CHAMPAVERT. Ah ça! dis-moi donc ce qu'on entend par l'état de siège et pourquoi on ne le lève pas? Est-ce qu'il y a des ennemis sur la frontière? En ce cas, tout vieux que je suis, je ne serais pas manchot, j'aurais bientôt repris mon briquet et ma vieille carabine avec laquelle j'ai autrefois abattu plus d'un kaizerlik.

BELINGARD. L'état de siège, c'est la suspension des lois qui protègent la liberté et la fortune des citoyens; c'est le droit de faire fermer les cafés et cabarets qu'on suspecte, les magasins des libraires qui vendent autre chose que ce qui plaît; de saisir les journaux à la poste au préjudice des abonnés; d'arrêter préventivement tous ceux auxquels il est impossible de faire un procès régulier; etc.

CHAMPAVERT. Mais il faudrait un motif, et la Croix-Rousse est bien tranquille; depuis l'échauffourée si bête du 15 juin, personne ne bouge.

BELINGARD. L'état de siège est peut-être une idée napoléonienne, et tu me permettras de ne pas t'en dire davantage. La 6e division militaire n'est pas Napoléoniste, au contraire, et l'on est bien aise de pouvoir parer à toute éventualité, soit en 1852, soit auparavant, que sais-je? Comme il faut un prétexte, même à l'arbitraire, on a choisi celui du socialisme; mais ce qui prouve que le socialisme n'est qu'un prétexte, c'est que, sous son manteau, on sévit contre les principes républicains.

CHAMPAVERT. En effet, j'ai compris la suppression du *Peuple Souverain*, du *Républicain*, le lendemain de la lutte; mais je ne comprends pas celle du *Censeur*, qui n'était nullement socialiste, ni démagogue, et cela, six mois après, lorsque tout le monde était tranquille.

BELINGARD. Bien d'autres que toi ne le comprennent pas davantage, ou plutôt ils comprennent trop bien.

CHAMPAVERT. Moi, je comprends que c'est un mauvais moyen pour détruire le socialisme, qui est, à mon avis, une bêtise, quoique tu puisses dire en sa faveur. C'est un mauvais moyen, car,

depuis qu'on lui fait cette guerre acharnée, je n'entends plus parler que de lui, même par ceux qui le blâmaient. Il s'est plus vendu d'*Almanachs-Raspail* et de *journaux-Proudhon* depuis quelque temps que lorsqu'on était libre de les acheter. Moi-même, je l'avoue, que j'ai fait des pieds et des mains pour me procurer quelques-unes de ces brochures défendues, et je veux les étudier. Il y aurait de quoi rire si, après avoir tant parlé contre le socialisme, je devenais socialiste; car je suis connu comme un honnête homme, et je puis même dire qu'on m'aime et qu'on m'estime. Bien d'autres suivraient mon exemple.

BELINGARD. Eh! sans doute, mon ami; voilà toujours le résultat des persécutions. Il y avait quelques centaines de protestants lorsqu'on s'avisa de les proscrire; un an après, ils étaient cent mille, et les hommes du pouvoir seraient payés pour faire de la propagande socialiste qu'ils n'agiraient pas autrement.

CHAMPAVERT. C'est tout de même drôle de donner des verges pour...

BELINGARD. Crois-moi: la force est impuissante contre les idées. Lorsqu'on les laisse libres, accueillies par l'un, contredites par l'autre, elles vont lentement, pas à pas; si, au contraire, on les persécute, elles se taisent, mais elles n'en poursuivent pas moins leur chemin. Elles rampaient sur terre, elles volent comme oiseaux par-dessus les clôtures, et si on les traque dans l'air, elles font comme la taupe, elles minent le terrain.

CHAMPAVERT. C'est vrai; on a beau défendre, on aime le fruit défendu; d'ailleurs, à quoi bon défendre? Si une chose est bonne, elle finit toujours par triompher; si elle ne vaut rien, on la délaisse tôt ou tard. N'a-t-on pas élevé une statue à Jacquart, et cependant on avait brûlé, 25 ans auparavant, je ne sais pas la date, le métier qui porte son nom, et on voulait le pendre.

BELINGARD. La comparaison est juste; il ne faut jamais désespérer de l'avenir, et si le socialisme triomphe, comme le métier Jacquart, ce sera grâce aux mesures de la réaction.

NÉCROLOGIE. — La ville de Lyon vient de faire une perte regrettable en la personne du docteur *Balme*, ancien médecin de l'armée d'Égypte, décédé le 21 janvier dernier. La liberté et la science confondront leurs regrets sur la tombe de cet éminent citoyen.

FRANC-MAÇONNERIE. — Nous appelons l'attention publique sur l'*Histoire Philosophique de la Franc-Maçonnerie*, par les FF. KAUFFMANN, rédacteur en chef du *Censeur*, et J. CHERPIN (1). On a beaucoup écrit sur les initiations en général et sur la franc-maçonnerie en particulier, mais la matière est inépuisable. L'ouvrage des citoyens Kauffman et Cherpin se fait lire avec intérêt et contient des documents, des aperçus que leurs prédécesseurs, sans excepter le F. Cavel, auteur d'une *Histoire Pittoresque de la Franc-Maçonnerie*, avaient omis. Initiés et profanes trouveront dans la nouvelle histoire que nous annonçons un sujet précieux d'étude.

(1) Un beau volume in-8°, avec frontispice et gravures. — A Paris, chez Berliandier, libraire, St-André-des-Arts; à Lyon, chez tous les libraires.

MAGNETISME.

Après un siècle qui porta l'impudence du scepticisme jusqu'à rire de Dieu lui-même, les croyances à la seconde vue doivent être considérées comme les rêveries d'un cerveau malade, comme les hallucinations d'un esprit mystique; enfin comme le délire imagé d'une imagination exaltée. Pour nous, nous n'avons jamais hésité à citer le somnambulisme au tribunal de la raison humaine, et nous montrerons que ces merveilleux phénomènes reposent sur des fondements aussi réels qu'inébranlables. Pour éviter de nous perdre dans le labyrinthe confus et inextricable du somnambulisme, comme l'ont fait nos devanciers, nous prendrons en main le fil d'Ariane; ce fil sera la croyance à l'immortalité de l'âme. Ce principe admis, les ténèbres vont se dissiper, et le soleil de la vérité va reluire.

Par l'action du magnétisme, l'âme se trouve assez dirigée de la matière pour entrer en communication directe avec le monde extérieur, sans le ministère des sens, ces organes grossiers, qui sont nécessairement limités, comme tout ce qui est matière; et l'être spiri-

tuel, se dégageant de la prison charnelle, entre en rapport, sans aucun intermédiaire, avec la nature, avec les objets extérieurs, avec les idées intimes de l'homme, car les notions les plus élémentaires de la philosophie ont posé en axiome que, pour l'esprit, il n'y a plus de distance, de temps et d'espace.

Nier que le somnambule puisse jouir de cette faculté, que l'on nomme seconde vue, et qui est à la vue des yeux aussi supérieure que l'âme est au corps, c'est nier à l'homme une âme immortelle.

Ces merveilles si prodigieusement incroyables, si embarrassantes à dire de sang froid, seront, nous l'avons vu, à jamais incompréhensibles pour l'homme qui, usurpant le titre de philosophe, se refuse à voir autre chose que la matière en son semblable; mais l'enfant qui connaît son catéchisme, trouvera très naturel que notre âme, émanation de Dieu, créée à son image, comme lui immortelle, participe en quelque chose de la toute-puissance de son Auteur.

H. BELAAGE.

ÉPILEPSIE. — Le docteur Alexandre *Lebreton*, a trouvé un remède contre cette maladie réputée incurable. L'application d'un cautère de 45 mill. de diamètre sur le sommet de la tête, avec cautérisation de 15ne en 15ne, aurait radicalement guéri un jeune homme de 21 ans, habitant St-Gracien, près Montmorency. (*Moniteur Viennois.*)

Explication du Logogriphe inséré page 76.

Pauvre et républicain, de mon repas frugal
La CHATAIGNE parfois est le mets principal;
De la tirer du feu mon chat aussi prend peine.
Par tendresse pour moi Lise vendrait sa chaîne.
Mon chien qui, dans sa niche, a toujours l'œil au guet,
Jappe pour l'étranger, lèche ceux qu'il connaît.
Des partis secouant la chaîne que je brise,
Amour, gaieté, travail, c'est ma seule devise.
PERRIN fils aimé, tisseur.

Nota. — Le cit. Perrin nous fait observer que le mot châtaigne en renferme bien d'autres, tels que ange, âge, âne, agent, change, chante, chatin, catin, cage, Chine, gai, gîte, Ignace, nage, nate, niche, tige, Tage, ténia, etc., mais qu'il s'est abstenu de les faire entrer dans son explication. Nous ne l'ignorons pas; seulement, nous lui ferons observer à notre tour: 1° que la désignation de tous les mots qui peuvent être formés par la décomposition d'un autre mot composé de plusieurs voyelles est presque incommensurable; 2° que ce genre d'amusement appartient à une espèce de logogriphe qui se fait de trois manières: ou en proposant un mot dont il faut que l'explication contienne tous les composés de ce mot; ou en construisant le logogriphe en forme d'énigme; ou bien encore en proposant de trouver le mot qui renferme tous ceux qu'on indique.

AUX LOGOGRYPHILES.

On demande un mot connu, c'est-à-dire d'un usage fréquent, dans lequel on puisse trouver les divers mots suivants:

Agar (servante d'Abraham), age, ami, amie, agir, aime, arme, émir, gare, gai, geai, gémir, gage, gager, garer, gémis, gras, gris, gas, grime, gaie, Irma, mari, Marie, Maria, mare, mai, mer, mire, mie, mi, ma, magie, rage, ris, raie, raie (poisson), ramage, ramas, rame, ramier, Ramer, rare, ras, Riga (ville de), régir, Régis (Saint François), rire, rime, sage, saie, si, sire, Sig (rivière d'Afrique).

Il sera donné un abonnement d'un mois à celui qui indiquera le mot, d'ici au 25 de ce mois; un abonnement de trois mois à celui qui, par la réunion de ce mot et de ses divers composés ci-dessus, formera un petit conte intéressant en prose, et un abonnement de six mois si ce conte est en vers, toujours dans le même délai.

Le conte, soit en prose, soit en vers, ne doit pas excéder une colonne environ du journal.

Dans le cas où plusieurs concurrents se présenteraient, nous appellerons deux de nos amis pour décider avec nous du mérite de chaque composition.

Ceux qui prendront part à ce pacifique tournoi voudront bien ne pas se faire connaître avant l'insertion de la pièce qui aura été jugée la meilleure.

NOTA. Nous ne recevons aucune lettre sans être affranchie.

CHARADES (*).

PREMIERE.

Quel que soit un concert on entend mon premier;

De mon second l'atteinte est par trop dangereuse.
Au désert, égaré, crains une joie trompeuse,
Garde-toi du chemin qu'indique mon entier.

DEUXIEME.

Guy d'Arrezo, dit-on, inventa mon premier;
Le valeureux Kléber est mort dans mon dernier.
O rois! que feriez-vous privés de mon entier?

TROISIEME.

Au-delà de l'Atlas, si tu vas l'égarer,
Voyageur! mon second peut un jour te sauver.
Par un instinct pervers, à son maître rebelle,
Mon premier est toujours domestique infidèle.
A l'aide de mon tout, jadis, barons puissants,
Au mépris de la loi, maltraitaient les manants.

(* On appelle *charade* un jeu de mots en prose ou en vers dans lequel chaque syllabe d'un mot composé de deux syllabes, désignées par les appellations de *premier* et *second*, comme le mot lui-même, s'appelle *entier* ou *tout*; doit donner un sens que le lecteur est chargé de deviner.

On peut aussi se servir d'un mot de trois syllabes, pourvu que les deux dernières forment elles-mêmes un mot complet.

Le Gérant DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET, rue de l'Archevêché, 3.

DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL ET DE LEUR REMÈDE

ou

ASTRÉOLOGIE

Par Marius CHASTAING. 1re partie, in-12.

Prix: 50 Cent.

Au bureau de la Tribune Lyonnaise, et chez l'Auteur,
Rue St-Jean, 55, au 2c.

ALMANACH DU CONTRIBUABLE.

Cet Almanach contient de précieux détails et des instructions tout-à-fait pratiques sur les contributions foncière, — personnelle et mobilière, — des portes et fenêtres, — patentes, — prestations pour les chemins vicinaux, — mines, etc., etc.; il indique et précise les cas et circonstances où il y a lieu de réclamer le dégrèvement, la *décharge* ou la *réduction*, la *remise* ou la *modération* des impôts, et les formalités à remplir pour cet objet, avec plusieurs modèles de pétitions relatives à ces divers cas de réclamations.

En vente à Lyon chez: *Ballay* aîné, libraire, rue Lafont, galerie du Grand-Théâtre; — au *dépôt de journaux*, rue de la République, 2; — *Ginon*, correspondant de l'*Echo des Feuilletons*, rue de la Grenette, 3. — Et chez tous les principaux libraires de Lyon. (513)

LOTERIE

AUTORISÉE

En faveur de l'artiste (le F. Guinaud),

Et sous la surveillance de l'Autorité municipale.

Une grande table en bois noyer, sculptée, style gothique; — un guéridon à cariatides, également sculpté, de la même époque.

Ces objets ont figuré à l'exposition de Paris de 1849, sous le n° 5183, et le jury a estimé à 6.500 fr. la valeur de la table seulement. (V. le *National*, 14 août.)

4.000 BILLETS A 2 F. 50 C.

Le tirage aura lieu le 31 mars prochain. — Le premier n° sortant gagnera la table et le deuxième n° le guéridon.

On peut voir ces objets de midi à deux heures, rue Buisson, 3, au 1er, où l'on pourra se procurer des billets.

Nota. — Quelques billets ont été déposés chez le Rédacteur en chef de la *Tribune Lyonnaise*, rue St-Jean, 53, au 2c. (514-1)

LES DOUCEURS DE LA ROYAUTE.

Le devoir de tous les bons citoyens est de rallier les esprits au gouvernement de la République, et, par conséquent, de leur inspirer la haine de la royauté. De même, la démocratie ayant heureusement triomphé en Février 1848, après une lutte de 60 ans, leur devoir est de signaler les nombreux méfaits de l'aristocratie, sa rivale. Il importe de prouver que ce n'est pas sans raison que le Peuple français a chassé les rois et aboli la noblesse. On devrait réunir tous les traits, épars dans l'histoire, qui peuvent contribuer à augmenter cette haine de la royauté et de l'aristocratie, et en former un livre classique qui serait lu dans toutes les écoles primaires et distribué à bas prix dans les ateliers et dans les campagnes, afin que chaque enfant, en apprenant à lire, apprit à détester les rois et les aristocrates :

La haine des méchants est la vertu des bons.

Cette haine vigoureuse, inculquée dès l'âge le plus tendre, en affermissant les principes républicains, préserverait à tout jamais nos descendants du malheur de retomber sous le joug de la royauté.

Nous ne pouvons donc qu'applaudir à la *Démocratie pacifique* qui, dans son numéro du 1er février dernier, a donné l'extrait suivant des *Lettres de Madame de Sévigné*, relativement à la repression de troubles qui eurent lieu dans la Bretagne, sous Louis XIV, l'auteur des dragonades des Cévennes, de la révocation de l'édit de Nantes qui dépeupla la France de deux millions d'hommes, etc.

« Voulez-vous savoir des nouvelles de Rennes ? Il y a présentement 5 mille hommes, car il en est venu de Nantes. On a fait une taxe de cent mille écus sur le bourgeois, et si on ne trouve pas cette somme dans les vingt-quatre heures, elle sera doublée et exigible par les soldats.

« On a chassé et banni toute une grande rue, et défendu de recueillir sous peine de la vie ; de sorte qu'on voyait tous ces misérables, femmes accouchées, vieillards, enfants, errer en pleurs et sortir de la ville, sans savoir où aller, sans avoir de nourriture ou de quoi se coucher.

« On a pris soixante bourgeois ; on commence à pendre demain.

« On ne laisse pas de pendre ces pauvres Bretons, l'un qu'ils se jettent à genoux devant les soldats.

« On a pris à l'aventure vingt-cinq ou trente hommes que l'on va pendre.

« Les soldats mirent, l'autre jour, un petit enfant à la broche. »

Et c'est une femme qui écrit cela dans des lettres intimes à sa fille, sans un mot de pitié, sans un cri d'indignation ! Mais cette femme était noble, elle hantait la cour de Louis XIV ! Et l'on s'étonne de 89 ! et l'on ose parler des horreurs de 93 !

Félicitons-nous de n'avoir plus de Cour, plus de rois, plus de nobles. Février en a fait justice. Qui serait assez insensé pour regretter un passé aussi abominable ?

Les bruits de coups d'Etat qui circulent ne nous paraissent pas fondés, et cela pour plusieurs raisons. La première, ils seraient un effet sans cause ; la seconde, c'est que ceux auxquels ils devraient profiter ne sont pas assez aveugles ou ignorants pour ne pas comprendre qu'ils ne réussiraient pas, ou, s'ils réussissent par surprise, qu'ils auraient un terrible lendemain. Nous croyons devoir produire à ce sujet les réflexions suivantes, extraites d'un journal hebdomadaire qui a conquis une place éminente dans la presse, et que l'état de siège n'a pas encore osé prohiber :

Nous ne sommes plus au 10 décembre, où le souvenir d'un grand homme, les intrigues croisées des partis hostiles à la République, ont pesé de tout leur poids sur l'élection ; l'on ne juge plus Louis-Napoléon sur son nom, mais sur ses actes : ils sont loin d'avoir répondu à l'attente du Peuple... Il est très possible que ses intentions fussent droites, fussent bonnes ; il ne pouvait vouloir que la prospérité de la France qui le rappelait de l'exil, mais il a jugé la position de la manière la plus fautive, et sa conduite a été la conséquence de cette erreur fondamentale. Il a pensé que c'était en haine de la République que le Peuple l'avait choisi. Exclusivement entouré de gens ennemis des institutions démocratiques, il a cru que toute la France partageait une antipathie qui flattait ses désirs.

Tout au plus Louis-Napoléon a-t-il gagné la reconnais-

sance des hommes d'argent, sans opinion, dont la fatale influence semble avoir constamment pesé sur ses résolutions, et déterminé ses actes.

Les légitimistes et les orléanistes, après s'être servis de lui contre la République, n'attendent que le moment favorable pour repousser un instrument docile, dont ils n'ont jamais entendu favoriser les prétentions personnelles.

L'on se trompe grossièrement dans les parages de l'Élysée, si l'on croit avoir le Peuple pour soi. Il veut une République véritable, un gouvernement au profit de tous. Vainement les royalistes et les impérialistes lui répètent que cette forme de gouvernement ne convient pas à la France, il ne se laisse plus prendre aux propos de ses ennemis. Il sait bien que, grâce à une coalition impie, nous n'avons encore une République que de nom, puisque aucun soulagement n'a été encore apporté à ses souffrances, que l'impôt est toujours aussi écrasant, aussi mal reparté. Il sait bien que la République peut seule lui conserver le suffrage universel qui lui fournira nécessairement à la longue les moyens de sauvegarder ses droits et ses intérêts ; qu'en se prêtant à la restauration d'une dynastie quelconque, il éloignerait triplement des résistances égoïstes qu'ils rencontrent en ore.

L'Élysée s'exposerait également à de graves mécomptes s'il supposait que l'appui de la classe moyenne lui est acquis dans tout ce qu'il lui plairait de tenter. Elle veut l'ordre, la tranquillité ; mais elle a trop d'intelligence pour les chercher dans de périlleuses entreprises. Malgré les efforts qui ont été faits pour séparer sa cause de celle du peuple ; elle tend de plus en plus à les confondre, parce qu'elle comprend qu'au fond elle a le même intérêt que lui ; que notre régime économique, obstinément défendu par les marchands d'argent, est tout aussi mauvais pour la petite propriété que pour le prolétariat, et que dans tous les cas, il est certains principes de justice distributive qui ne sauraient être impunément niés quand le temps de leur application est venu.

L'armée qui a exécuté sans murmure les ordres qu'on lui donnait, ne s'est pourtant pas interdite la faculté de les apprécier. Quoiqu'on ait dit et fait pour l'amener à croire son honneur engagé dans l'expédition romaine, elle a été peu flattée de détruire une République, sœur de la nôtre, pour restaurer le pape et l'inquisition. N'éprouvant qu'une sympathie très-douteuse pour les Russes et les Autrichiens, elle n'a pas parfaitement saisi les hautes raisons d'Etat qui obligeaient le gouvernement de Louis-Napoléon à laisser égorgés les Hongrois, sans essayer même une simple démonstration... Elle avait rêvé de glorieuses et libérales expéditions, elle est médiocrement satisfaite du rôle de gendarme qu'on lui assigne dans l'intérieur contre les Républicains. Si beaucoup de ses officiers supérieurs regrettent la monarchie, ses antichambres et ses faveurs, la plupart des autres officiers, tous les sous-officiers et soldats veulent la République. Ils savent fort bien qu'ils viennent du peuple, qu'ils y retourneront et qu'ils ont le même intérêt que lui. Si l'on essayait de violer la Constitution, l'armée rappellerait qu'elle se doit avant tout à son pays, à ses lois. Si elle a pu l'oublier au retour d'Egypte, les temps et les hommes sont bien changés ; et les campagnes des 29 janvier et 15 juin n'ont que des rapports fort éloignés avec celles d'Arcole et des Pyramides.

(La Semaine, 18 janvier.)

TOUJOURS VALETS. — On lit dans la *Patrie* du 16 février : « M. le président de la République a honoré hier soir de sa présence le théâtre du Cirque-Olympique, etc. » — Nous avons protesté, sous la monarchie, contre cette platitude ; à plus forte raison nous le ferons lorsque la démocratie a triomphé.

NAIVETE. — « Le véritable antidote du socialisme, dit la *Gazette de Lyon*, du 4 février, c'est le catéchisme. » Cela est parfaitement vrai ; mais comment faire pour ramener le genre humain, majeur de plus de 18 siècles, au catéchisme ?

VOEU IMPIE. — « Puisse l'état de siège se prolonger indéfiniment ! Puisse-t-il s'étendre à toute la France ! » — On lit cela textuellement dans le *Courrier de Lyon*, du 9 février.

Un avocat-général factieux. — Un journal, le *Bien Public*, était traduit devant la Cour d'assises de la Haute-Marne, à Chaumont, sous un prétexte d'attaque à la Constitution, dont le jury a fait justice en acquittant le prévenu. Mais l'organe du ministère public a trouvé le moyen de commettre le même délit qu'il imputait au gérant du journal. Cette circonstance a peut-être influé sur la décision du jury ; car si un simple citoyen est coupable en attaquant la Constitution, que faut-il penser d'un magistrat ? — Voici les paroles de M. Maslin, avocat-général, en parlant du président de la Républi-

que : « Au dix décembre, le peuple a voulu choisir un empereur et non un président ; Louis-Napoléon Bonaparte aurait pu, avec cent mille baïonnettes, imposer son nom et son règne. » — Nous n'avons jamais rien vu d'aussi séditieux dans les journaux réputés les plus démagogues.

LYON, 25 janvier. — Sur l'appel du ministère public, les citoyens Gustave Naquet, Sage, Villard, Carret, Maréchal et Durand, gérants des journaux le *Niveau Social*, l'*Homme du Peuple* et autres, accusés d'être la continuation du *Peuple Souverain*, ont été condamnés, le premier à 6 mois de prison et 600 fr. d'amende ; le second à 2 mois et 700 fr. ; les autres à 2 mois et 300 fr. — Mme veuve Ayné a été condamnée à 400 fr. d'amende. Les premiers juges s'étaient bornés à l'amende.

— Le même jour, la Cour a confirmé le jugement qui avait condamné le citoyen Naquet pour diffamation envers... **LE COURRIER DE LYON !!**

— 4 février. La police a fait fermer plusieurs boutiques d'étalagistes, sous prétexte que les propriétaires n'étaient pas pourvus d'un brevet de libraire. Il nous semble qu'un avertissement légal aurait été préférable. Tous les citoyens doivent se conformer à la loi quelle qu'elle soit ; mais la brutalité des gouvernants n'est pas plus excusable que l'insurrection des gouvernés.

— Le même jour et sous le même prétexte, on a fermé l'établissement du citoyen Ballay, et cependant on nous a assuré qu'il avait son brevet de libraire.

— 7 février. Le 3e léger a reçu l'ordre, par le télégraphe, de se rendre à Briançon. La *Gazette de Lyon*, en annonçant ce fait, ajoute : « On attribue cette disgrâce aux querelles survenues entre quelques soldats de ce régiment et du 6e, etc. » — Nous demanderons pourquoi le 6e de ligne ne partage pas la même disgrâce ; car probablement les soldats du 3e léger ne se sont pas battus tous seuls. Plus tard, nous donnerons la raison de cette mesure.

— L'*Argus*, journal littéraire de Lyon, et par conséquent dispensé du cautionnement, avait une simple querelle de boutique avec le *Salut Public*, et il ne se faisait pas faute de lancer des épigrammes contre cette feuille bien pensante. Il a reçu ordre de s'en abstenir, et ce, en vertu de l'état de siège. Une semblable polémique, qui tendait à déconsidérer le *Salut Public*, n'était-elle pas de nature à compromettre la tranquillité de la 6e division militaire ? Grâce à Dieu la France n'a plus rien à craindre des épigrammes de l'*Argus* pour son *Salut Public*.

— Le citoyen *Pillart*, arrêté comme prévenu d'avoir coopéré à l'évasion des détenus de la Vitriolerie, a été mis en liberté en vertu d'une ordonnance de non lieu. Les journaux de la réaction, qui avaient annoncé l'arrestation, se sont bien gardés d'annoncer la mise en liberté.

Les autres citoyens arrêtés pour le même objet, ont également été relâchés.

— M. *Villeneuve*, qui avait été nommé commissaire du gouvernement près le Tribunal de police municipale, vient d'être remplacé par M. Pionin.

— Le citoyen *Ulrich*, colonel du 3e léger, frappé de disgrâce, d'après les journaux réactionnaires, a éprouvé une chute grave le jour où son régiment a passé sa revue de départ. Nous espérons qu'elle n'aura pas de suite fâcheuse. Tous les patriotes s'intéresseront au sort de ce brave officier dont ils ont apprécié la conduite au 2e conseil de guerre qu'il présidait.

— Le citoyen *Kauffmann* est de retour à Lyon ; mais le *Censeur* reste toujours suspendu.

— Par un arrêté du 6 février, toujours en vertu de l'état de siège, les journaux le *Populaire*, la *Démocratie pacifique*, la *République* et la *Propagande* ont été interdits dans la 6e division militaire, ainsi que l'*Histoire des Montagnards*, par le citoyen Alphonse Esquiros, ouvrage en deux volumes, publié sous la monarchie de Louis-Philippe. Cet arrêté a reçu son exécution à Lyon, le lundi 12 février, par la saisie à la poste des journaux prohibés.

— M. *Devienne*, qui avait eu la pudeur de donner, au mois de février 1848, sa démission de président du Tribunal civil de Lyon ; M. *Devienne*, se faisant gloire d'être *conservateur enduré*, vient d'être nommé procureur-général près la Cour de Bordeaux. Nous remercions le gouvernement, qui aurait pu le nommer à Lyon, de nous avoir évité ce scandale.

On nous annonce que plusieurs chefs d'établissements fermés en vertu d'arrêtés du général Gémeau, lesdits arrêtés non motivés, se proposent d'assigner leurs propriétaires, en suspension de paiement du loyer, pendant tout le temps que durera cette mesure. Ils se sont, dit-on, cotisés à l'effet de poursuivre le procès jusqu'en Cour de cassation, si c'est nécessaire. Les tribunaux auront donc à décider si la loi sur l'état de siège autorise la cessation forcée d'une industrie privée, et, en ce cas, qui doit en supporter la conséquence.

Le *Courrier de Lyon*, en annonçant la fermeture, par la police, du magasin de librairie du citoyen Ballay, dit que cette mesure a été vue avec une profonde indifférence. Nous voudrions bien que cet honnête journal nous dit comment les spectateurs auraient pu, sans être *empoignés* (style de police), témoigner leurs sentiments. La presse réactionnaire abuse, en vérité, de l'état de siège. Rien n'égale son outrecuidance d'aujourd'hui que sa couardise en Février 1848; mais au moins ne devrait-elle pas y ajouter d'ignobles provocations.

UNION LYONNAISE. — Nous aimons à constater le progrès pacifique; en voici un que la révolution de Février a fait éclore, et que nous avons cru anéanti comme tant d'autres. Les employés et commis s'étaient, à cette époque, constitués en club démocratique, lequel siégeait au Palais-de-Justice. Une lettre du citoyen *Mousquères-Daspis*, instituteur, rue Constou, n° 8, nous apprend que ce club s'est transformé en association légale, c'est-à-dire reconnue par la Mairie et inscrite sous le n° 112. Nous invitons tous les citoyens de cette classe à adhérer aux statuts conçus sur la base fraternelle du symbole révolutionnaire.

PUISSANT raisonnement de M. PUISSANT.

Une chanson avait été imprimée sans nom d'imprimeur, et, pour la répression de ce délit, le cit. Gilles était traduit devant la 6e chambre du Tribunal civil de la Seine, présidée par M. Puissant.

— Gilles disait pour sa défense que ce n'était pas lui qui avait fait imprimer la chanson, et, pour preuve, il signalait nombre de fautes qu'un auteur n'aurait pas pu commettre. Nonobstant cette défense, il a été condamné à six jours de prison, par ce motif qu'il était impossible d'admettre que la chanson ait été imprimée sans que l'auteur eût communiqué son manuscrit. (Voyez le *Droit*, 2 février.)

Cela nous a suggéré une excellente idée. Toutes les fois qu'on voudra se venger d'un poète, il suffira de lui demander copie d'une chanson qu'on l'aura entendu chanter, ou même on pourra la copier à son insu. Ensuite on fera imprimer cette chanson sans nom d'imprimerie, on enverra un exemplaire au parquet, et crac, voilà l'auteur coffré pour cinq à six jours.

ASTRÉOLOGIE.

(Suite. — Voyez page 82.)

Conclusion de l'Astréologie.

Il nous tarde d'arriver à l'application de notre système. Nous terminons donc ici la seconde partie de l'*Astréologie*.

Toutefois, avant de clore cette partie de notre travail, nous éprouvons le besoin de rendre justice à un myrmeidon de notre âge. Nous voulons parler d'*Emile GIRARDIN*. A notre avis, le rédacteur en chef de la *Presse* laisse bien loin derrière lui les socialistes les plus avancés; il nous paraît l'homme le plus capable que la France ait produit en économie sociale, en administration, en politique. Nous ne connaissons M. Girardin que par ses écrits, nous n'avons jamais eu aucun rapport avec lui; nous n'avons aucun intérêt à le flatter; la force de la vérité seule et le devoir de la proclamer nous animent. Nous avons encore présentes à la mémoire les paroles qu'il prononça bien avant Février: *Tout n'est pas à renverser; mais tout est à réformer*. Que les lecteurs se pénétrant bien de ces paroles, elles sont vraies de tout point. C'est par l'accord des parties que l'ensemble sera réglé. La société n'acceptera jamais un système qui voudra s'imposer à elle en changeant la base sur laquelle elle est assise. Le labeur des générations qui nous ont précédées ne doit pas être répudié; il faut l'accepter en le modifiant, ainsi qu'ils ont fait eux-mêmes à l'égard de leurs devanciers. Telle est notre foi, et c'est en ce sens que nous avons édifié notre système, tout aussi radical et peut-être plus que ceux qui se targuent de radicalisme. Nous ne voulons pas briser la chaîne qui lie les siècles entr'eux; nous n'avons pas la prétention de constituer la société *ab ovo*, et par là nous sommes conséquents avec ce que nous avons dit en commençant: « La société n'est pas une table rase sur laquelle il soit loisible à chacun d'écrire sa volomé. Toute civilisation nouvelle reflète l'ancienne et en prépare une autre. »

Nous nous étions proposé de présenter succes-

sivement le tableau des institutions actuelles à conserver, sauf modifications, et celui des institutions nouvelles à fonder. Mais, indépendamment de la prolixité d'une semblable énumération, nous avons réfléchi que ce serait un travail fastidieux et nécessairement incomplet; dès lors les inconvénients étant plus nombreux que les avantages, nous y avons renoncé. A l'égard des premières, nous nous bornerons à dire que pour connaître les modifications qu'elles peuvent avoir à subir, en attendant que devenues inutiles elles tombent d'elles-mêmes, il suffira de leur appliquer un *critérium* uniforme, et, par conséquent, de supprimer tout ce qui ne répondra pas clairement à la notion innée en l'homme de la stricte justice, laquelle consiste seulement, répétons-le toujours, à ne pas faire à autrui ce qu'on ne voudrait pas qui fût fait à soi-même. Au reste, ces modifications seront indiquées en ce qui touche les institutions importantes; quant aux autres, il n'est pas nécessaire de s'en occuper.

A l'égard des institutions nouvelles que nous projetons, quelques-unes sont déjà indiquées. Toutes devront passer sous les yeux du lecteur dans le cours de la 3e partie; par conséquent, les rappeler présentement, c'eût été un double emploi. Au lieu d'une aride nomenclature, nous les décrivons en même temps que nous les montrerons en exercice, à mesure que nous aborderons chaque division de l'organisation sociale.

ÉPILOGUE.

Une partie importante de notre tâche est terminée. Pour l'accomplir en entier, nous sommes obligés de renvoyer à un troisième livre l'application de la loi providentielle ou dogme en vertu duquel la société doit être constituée, selon nous. En cela nous suivons la règle invariable à laquelle toutes choses sont soumises; règle mystérieuse et sacrée du nombre trois, que nous subissons sans la comprendre.

La réunion de ces trois parties formera une véritable trilogie. La première a été consacrée à la recherche des principes; la seconde à leur développement; la troisième en sera la synthèse. Ce sera donc une œuvre complète, et puisqu'elle est devenue un système, nous donnerons à ce système le nom d'*ASTRÉISME* (1), afin qu'il puisse prendre sa place dans la nomenclature malheureusement trop nombreuse des systèmes qui divisent les esprits.

Dans l'origine, nous ne voulions faire qu'une brochure, nous avons été amenés à faire un ouvrage; nous ne voulions énoncer qu'une vérité incontestée et incontestable, nous avons été contraints de formuler un système tout entier. Or, jusqu'à ce jour, tous les systèmes se sont bornés à la théorie; ils ont tous été une préface plus ou moins ingénieuse à un livre qui est toujours resté inachevé; une avenue magnifique conduisant à un abîme caché sous des broussailles. Nous voulons joindre la pratique à la théorie, montrer la vérité des principes par leur mise en œuvre, par leur application à la société actuelle; voilà pourquoi ce troisième livre est devenu nécessaire. Après avoir nié, nous affirmerons. Nous avons posé des prémisses, il faut que les déductions leur soient conformes; car la plus savante théorie doit être rejetée si elle est inapplicable, ou si elle ne peut l'être que par un bouleversement, ou en froissant les idées reçues, en violant les intérêts légitimes.

Le système que nous offrons à nos lecteurs, nous le croyons absolument vrai. Qu'ils veuillent au moins l'étudier, ne pas le rejeter sans examen. Peut-être y trouveront-ils une solution du problème qui agite l'humanité. Dans tous les cas, c'est notre conviction intime, si la lumière ne sort pas étincillante de clarté, ils y trouveront du moins un flambeau pour guider leurs pas.

Ce qui motive notre conviction, c'est qu'ayant écrit au jour le jour, à de longs intervalles quelquefois, les objections se sont présentées en foule, et toutes ces objections qui ont élargi notre cadre, ont été retirées par leurs auteurs à mesure que, pas la discussion, nous avons montré l'ensemble du système.

Nous avons encore été merveilleusement servis par les événements; car nous avons puisé dans eux, comme spectateur plutôt que comme acteur,

un enseignement utile, et cet enseignement n'a fait que confirmer la vérité de cette loi providentielle dont nous nous sommes fait l'apôtre, la justice.

Jamais livre peut-être n'a été écrit successivement à des époques aussi dissemblables (2), et n'a, en même temps, conservé un pareil cachet d'homogénéité tout en reflétant la pensée dominante du jour.

Ainsi les *Causes du malaise social*, élaborées sous l'empire de la monarchie constitutionnelle, avec la réserve que nous imposait la royauté debout, ont pu être publiées au milieu de l'effervescence populaire, née du triomphe de la démocratie en Février 1848, sans que nous ayons eu à regretter ni une ligne écrite, ni une ligne effacée ou omise.

A la démagogie, née de la surexcitation du principe républicain, en a succédé une autre encore plus coupable, qui, sous le nom de parti de l'ordre, se cramponnant à un passé vermoulu, a le fol orgueil de croire qu'elle remontera le torrent démocratique qui l'entraîne. Erreur fatale! car cette lutte sacrilège ne sauvera pas l'aristocratie et peut faire périr la civilisation.

Nous avons, comme beaucoup d'autres, payé notre dette à la liberté, et, sous la République, que nous sommes loin d'en accuser, la prison s'est ouverte pour le républicain sincère et modéré que la monarchie avait respecté.

Mais, dans le club, comme dans la casemate, après Février 1848, après Juin 1849, nous sommes restés ce que nous étions en 1815, en 1830. Dans le club, où notre devoir de citoyen et de journaliste nous appelait, nous avons opposé la froide raison aux divagations socialistes; nous avons combattu la démagogie populaire, cette sœur perverse de la démocratie qui l'embrasse pour mieux l'étouffer. Dans la prison, nous avons confessé la foi démocratique et nous avons combattu la démagogie du pouvoir. La liberté succombait sous les coups de l'arbitraire, nous n'avons vu qu'un ennemi de plus à combattre, l'*arbitraire*! Et, de même que nous avions su, lorsque les passions fermentaient, nous soustraire aux enivrements de la vie politique; loin de nous abandonner à un lâche découragement, nous avons secoué l'ennui d'une oisiveté forcée en préparant les matériaux qui doivent remplir la troisième partie de l'*Astréologie*.

Ainsi, et au milieu de circonstances graves, pendant ces deux années qui viennent de s'écouler, nous avons continué d'écrire ce que notre conscience nous dictait; nous avons écrit sans crainte comme sans haine. De la haine, nous n'en avons jamais eu que pour le mal; nous avons toujours cru qu'il fallait pardonner aux hommes, instruments passifs des desseins de la Providence.

Nous voudrions, en ce moment, pouvoir jeter un coup-d'œil sur l'avenir. Quel sera le sort de cette troisième partie, dont le plan n'existe encore que dans notre cerveau et dont les notes sont là éparpillées!... Pourra-t-elle paraître vierge de toute souillure? Nous l'ignorons; mais quoiqu'il arrive, nous n'y changerons rien; nous dirons toujours ce que nous pensons être vrai, et si la vérité n'était plus possible à dire, nous nous tairions plutôt que de prostituer notre plume.

Que les discordes civiles, dont le signe précurseur se montre à l'horizon, grâce aux fureurs d'une réaction qui sème la haine et recueillera la vengeance, ne viennent pas non plus distraire trop fortement l'attention publique! Puissions nous obtenir surtout celle de quelques hommes d'élite! C'est le suffrage des hommes de bonne foi, que le désir du progrès stimule, que l'amour de l'humanité enflamme, auquel nous attachons du prix; il est le seul que nous ambitionnons.

Dieu protège la France! Redisons-le avec confiance. Il ne permettra pas que l'iniquité prévale; il confondra l'aristocratie; il brisera les trônes, monuments d'impiété et d'orgueil. O République! voici ton deuxième anniversaire; tu grandis au milieu des orages; tu t'épures au milieu des persécutions, et les têtes les plus audacieuses se courberont un jour devant la majesté de tes faisceaux. Supplions le Dieu vivant de te protéger! Que l'ange du progrès te couvre toujours de ses ailes! Les Républicains seuls peuvent honorer Dieu, parce que seuls ils accomplissent la loi du Christ: *Liberté, Egalité, Fraternité*.

Et maintenant nous allons nous recueillir, afin

de coordonner les divers chapitres qui doivent compléter notre œuvre. Dieu veuille nous donner le temps et la puissance nécessaires pour accomplir cette œuvre qui résume la pensée de toute notre vie. Nous aurons fait quelque chose d'utile aux hommes; nous l'espérons, et nous aurons, dans la mesure de nos forces, acquitté notre dette. Alors, avec une pieuse résignation, nous dirons au souverain Maître: *Nunc dimitte servum tuum.*

10 février 1850.

Marius CHASTAING.

(1) *Astréisme* signifie organisation par la justice, *Astrée* étant le nom de la justice considérée comme divinité. Tous les autres systèmes: *communisme*, *fouririsme*, etc., sont fondés sur le *fraternitéisme*, ou organisation par la fraternité. Nous avons préféré la justice qui est un *devoir*, à la *fraternité* qui est un *sentiment*. La différence qui en résulte est immense, et le lecteur attentif la comprendra.

(2) Obligés d'être notre propre éditeur, nous avons publié l'*Astréologie* dans la *Tribune Lyonnaise*, afin de nous éviter des frais auxquels nous n'aurions pu suffire. Ainsi les *Causes du malaise social* ont paru successivement de mai 1847 à février 1848. L'*Astréologie* a commencé avec le n° de mars 1848, et n'a pas été interrompue jusques et compris le supplément de février 1850.

TABLE GÉNÉRALE.

1^{re} PARTIE.

Des Causes du malaise social et de leur remède.

Préliminaires. — Recherche d'un principe; raisons qui nous font rejeter la fraternité et adopter la justice. 1

De la société. — Son origine, etc. 9

De l'aristocratie. — Noblesse; ploutocratie; gubernocratie, etc. 16

Lutte de la démocratie contre l'aristocratie. 27

Progrès; loi de la solidarité; loi du sacrifice et du dévouement; loi d'initiation; loi de transition; liberté d'examen; liberté religieuse; mystères et franc-maçonnerie; la presse; la vapeur; encyclopédie; le contrat social; Voltaire; J.-J. Rousseau; liberté civile; Révolution de 1789; le Convention; Montagne et Gironde.

Etat actuel de cette lutte. — Causes du malaise social. 66

Propagande révolutionnaire 73

Unitéisme; la France; Napoléon; invasion de la France; Restauration; Louis-Philippe.

Des idées sociales. — Saint-simonisme; communisme; fouririsme; réformes pacifiques; révolutions; conclusion. 80

2^e PARTIE.

Astréologie ou Remède aux causes du malaise social.

Introduction. 3

Appendice à l'introduction 15

Coup-d'œil sur la société 18

Bases du système 30

Education égalitaire 38

Application de l'éducation égalitaire. 48

Avantages id. 56

Limitation des professions 62

Mise à la retraite des citoyens exerçant des fonctions publiques ou des professions privées 68

Caisse de retraite pour les invalides civils 70

Hôtel des invalides. 79

Quelques considérations 81

De l'homme sous ses divers rapports 85

Vis-à-vis de la famille. 85

— des autres hommes 88

— De l'autorité religieuse 89

— de l'autorité gouvernementale 90

Du droit de vivre 99

Devoir du travail 103

Du droit au travail. 106

— d'assistance 110

De la propriété. 111

De l'héritage 119

Abus de la propriété 123

Modifications du droit des propriétaires 129

De la propriété intellectuelle 159

Des droits et des devoirs intellectuels. 141

Considérations sur les abus 146

Des abus généraux. 150

Exploitation de l'homme par la société. 152

Par la loi. — Ordre politique; id. religieux; id. administratif; id. financier; id. judiciaire; id. militaire; id. scientifique; id. agricole, industriel et commercial.

Par les rapports hiérarchiques. 178

Exploitation de la société par l'homme 181

Parasitisme; favoritisme; népotisme; sinécures; cumul; traitement des fonctionnaires; indemnités et frais de représentation.

Exploitation de l'homme par l'homme 193

La femme; l'enfant; le vieillard.

Immoralités sociales 201

Agiotage; usure (sur l'argent, sur le travail); monopoles (exercés, concédés ou tolérés par le gouvernement); accaparements. 202

Faillites; déconfitures; banqueroutes. 213

Vénéalité des fonctions, des offices, des professions 218

Vagabondage; mendicité; professions inconnues; braconnage; tapis-francs; logements garnis; vol; prostitution 227

Conclusion de l'*Astréologie* 234

Epilogue 236

BIOGRAPHIE. — Nous devons aux recherches du savant *Dupotet* un document précieux sur l'illustre rénovateur du magnétisme. *Antoine MESMER*, né à Ignanz (ou Ignang), paroisse Weller, près de Rudolphzell, le 23 mai 1734, est mort le 5 mars 1743, à 10 heures du matin, à Meer-burg, près du lac de Constance. (Voyez *Journal du Magnétisme*, 5^e année, n° 105, page 620.)

NÉCROLOGIE. — Le citoyen *Courtois*, dont le nom est recommandable par la précieuse découverte de l'*iodo*, en 1835, vient de mourir à Paris, laissant sa femme et ses enfants dans la misère. Une souscription est ouverte chez le citoyen *Lerebours*, place du Pont Neuf, 15.

BIBLIOGRAPHIE.

2^e article sur les ALMANACHS DE 1850.

Dans notre dernier article sur les almanachs de 1850, nous avons eu pour but de fournir aux bibliographes un élément pour leurs travaux de statistique, c'est pourquoi nous avons eu soin d'indiquer la première époque de publication de chacun d'eux, et c'est aussi pourquoi nous avons relaté ceux-là seulement qui nous ont paru les plus importants. Nous avons donc dû forcément en négliger un grand nombre, et à vrai dire il serait impossible de tous les énumérer.

L'aperçu publié par nous est donc de beaucoup incomplet. Ainsi nous n'avons rien dit de l'*Almanach du Bonhomme Manceau*, auquel ont concouru des notabilités politiques, et qui vient d'être acquitté par le jury de la Sarthe. Nous avons également omis l'*Almanach Démoc-Soc*; mais cette omission était volontaire de notre part. Nous l'avions jugé insignifiant, c'est-à-dire écrit avec grossièreté, comme, par exemple, les livres qu'édite la rue de Poitiers, mais dans un autre genre, et comme nous n'aimons pas plus la démagogie démocratique que celle aristocratique, nous avions cru devoir garder le silence. Le hasard nous l'a fait tomber sous la main, et nous confessons humblement qu'on a souvent tort de juger sur l'étiquette. De tous les almanachs que 1850 a fait éclore, l'*Almanach Démoc-Soc* est certainement celui qui a le plus d'*humour*, qui se rapproche le plus du pamphlet, tel que Paul-Louis Courier nous l'a fait connaître. Nous citerons les prédictions démocratiques et philosophiques du célèbre Billoquet (M. Thiers), le czar Kexes; mais l'*Almanach Démoc Soc* ne se borne pas à faire rire, et nous recommanderons à nos lecteurs les deux articles: Napoléon prophète et Châteaubriand prophète. Comme nous ne pouvons tout citer, nous appellerons seulement l'attention sur les morceaux de poésie suivants: Le Pauvre devant Dieu, — César devant le Rubicon, — L'Arbre de la Liberté, — Souvenir de Février, — et la Canaille. — Cette dernière, par E. A., étudiant, est un chef-d'œuvre de lyrisme et de pensée. Qu'on veuille bien nous permettre de transcrire un seul couplet:

Lorsqu'un peuple aux masses énormes
Engrondant réclame ses droits,
Au lieu d'accepter des réformes,
« Canaille! » répondent les rois.
Mais un jour, malgré la mitraille,
La victoire reste aux manants;
— C'est alors qu'on voit la canaille
Faire grâce aux honnêtes gens.

La langue française est en effet merveilleuse par la facilité avec laquelle elle se prête à détourner les mots de leur sens naturel. Tout le monde devrait être d'accord sur le sens à donner à ces mots *canaille*, *honnêtes gens*; mais la vérité est que chaque parti prend pour lui la dernière qualification et adresse l'autre à ses adversaires qu'il espère ainsi flétrir. En 1815, les soldats étaient les honnêtes gens de l'époque, nos soldats étaient les brigands de la Loire; on les appelait la canaille impériale.

Si nous avons eu tort de passer sous silence l'*Almanach Démoc-Soc*, qui vient de faire sa première apparition, les rédacteurs ne pourront nous garder rancune, car nous venons de réparer amplement ce tort.

L'*Almanach de l'Égalité*, par le cit. Raginel, mérite aussi une mention honorable. Malheureusement, nous nous ne pouvons en parler de visu.

L'*Almanach Napoléonien* ne nous est pas encore parvenu. Il paraît que le titre n'aurait été qu'un passeport pour d'autres idées; car cet almanach a été compris dans la proscription qui pèse en ce moment, et notamment dans la 6^e division militaire, sur tous les almanachs politiques. Il est vrai que l'autorité s'y est pris un peu tard pour le proscrire, et nous doutons qu'elle atteigne son but; car nous sommes tous fils d'Ève, et nous aimons le fruit défendu.

Nous n'aurons garde, en qualité de Lyonnais, d'oublier l'*Almanach du Démocrate progressiste*, que les citoyens D. et C... viennent de publier, et qui se distingue par des articles, auxquels on peut reprocher seulement de ne pas être à la portée de tous, mais qui témoignent du but que se proposent les véritables démocrates, celui d'émanciper le prolétariat par la diffusion des lumières. Les éditeurs ont enrichi cet almanach de huit portraits de représentants du peuple, les citoyens Jules Favre, Le-dru-Rollin, Charras, Lamennais, Th. Bac, Félix Pyat, Mathieu (de la Drôme) et P. Joigneaux.

L'*Almanach des Contribuables*, par les citoyens Eyraud et E. Collier, est utile dans sa spécialité, et c'est déjà une recommandation.

L'*Almanach de tout le monde*, par Hypolite Pent, est écrit sous un point de vue différent de celui des almanachs républicains que la réaction a fait éclore, mais n'en renferme pas moins des choses utiles; c'est un digne émule de l'*Almanach National*, précédemment mentionné.

Nous terminerons cet article en faisant remarquer que cette année l'almanach a encore subi une nouvelle transformation. Il tend à devenir livre et à acquérir une personnalité littéraire dont, jusqu'à présent, il n'y avait eu que peu d'exemples. La Révolution de 89 avait donné naissance à l'*Almanach des Républicains*, par Sylvain-Maréchal; à l'*Almanach du père Gérard*, par Collet-d'Herbois, et, enfin, Delandine père avait fait paraître, sous son nom, un *Almanach de Lyon*. Ce fait ne s'était pas reproduit sous l'Empire non plus que sous la Restauration et pendant l'ère de Juillet, sauf l'*Almanach Impérial*, d'Emile Marco de St-Hilaire, paru en 1846 pour la 1^{re} fois. Raspail l'avait ressuscité l'année dernière; mais, cette année, il y a eu de nombreux imitateurs, dont le premier a été P. Joigneaux, suivi, dans cette voie, par les citoyens Raginel, Magen Th. Muret, H. Pent, etc.

Nous concluons, qu'avant peu, l'almanach et le journal seront les seuls livres que le peuple lira, parce qu'il y trouvera tout ce qu'il lui importe de savoir. Est-ce un bien? est-ce un mal? Ce n'est pas ici le lieu de le dire.

LECTURES PROLÉTAIRES.

Casimir Delavigne a été, avec Béranger, la plus haute expression de la poésie populaire. Ses *Messéniennes* ont à la fois consolé et illustré la France. Tant que le nom de Waterloo sera cité dans nos fastes, tant que le nom de Napoléon vivra, les *Messéniennes* ne pourront être oubliées. Quelques extraits justifieront notre prédilection pour cette poésie vraiment nationale. La 11^e *Messénienne* est l'une des plus remarquables.

A Napoléon.

De lumière et d'obscurité,
De néant et de gloire, étonnant assemblage;
Astre fatal aux rois, comme à la liberté,
Au plus haut de ton cours porté par un orage
Et par un orage emporté.
Toi qui n'as rien connu, dans ton sanglant passage,
D'égal à ton bonheur que ton adversité.

Tu régnerais encore, si tu l'avais voulu!
Fils de la liberté, tu détrônas ta mère;
Armé contre ses droits d'un pouvoir éphémère,
Tu croyais l'accabler, tu l'avais ré-ouï;
Mais le tombeau creusé pour elle

Dévore, tôt ou tard, le monarque absolu:
Un tyran tombe ou meurt; seule elle est immortelle.

Casimir Delavigne introduit ici une vision dont nous ne pouvons donner qu'une faible esquisse.

Napoléon veillait seul et silencieux.

Trois sœurs lui apparaissent, ce sont les batailles d'Arcole, des Pyramides et de Waterloo; les deux premières lui rappellent ses fastes glorieux; elles ont eu pour suivantes Marengo et le Mont-Thabor. L'une l'a connu *soldat*, l'autre l'a connu *banni*; toutes deux le saluent *roi*, mais avec cette menace:

Tu changeas mon drapeau contre un sceptre d'airain.
Tremble! je vois pâlir ton étoile éclipée.

La force est sans appui du jour qu'elle est sans frein ;
Adieu ! ton règne expire et ta gloire est passée.

La troisième n'a point eu de sœur aînée ; aucune
ne lui succédera :

Tu ne me connaîtras qu'en cessant d'être roi.
Ecoute et tremble : aucune autre journée
Dans tes fastes jamais n'aura place après moi ,
Et je n'eus point de sœur aînée.

De vaillance et de deuil, souvenir désastreux !
J'affranchirai les rois que ton bras tient en laisse ,
Et je transporterai la chaîne qui les blesse
Aux peuples qui vaincront pour eux.

Je chasserai du ciel ton étoile éclipsée ;
Je briserai ton glaive et ton sceptre d'airain :
La force est sans appui du jour qu'elle est sans frein ;
Adieu ! ton règne expire et ta gloire est passée.

Il dormait sur la foi de son astre infidèle ,
Trompé par ces flatteurs dont la voix criminelle
L'avait mal conseillé.

Il rêvait, en tombant, l'empire de la terre ,
Et ne rouvrit les yeux qu'aux éclats du tonnerre
Où s'est-il réveillé ?

Nous continuerons, dans un prochain numéro
à donner quelques extraits des autres *Messé-
niennes* de Casimir Delavigne.

TYRTÉENNES.

Ire.

Aux Martyrs de la Liberté.

Justum et tenacom...

Recevez la palme civique,
Vaillants et fidèles soldats
Qui, pour la foi démocratique,
Avez livré tant de combats.
Les séides de l'arbitraire,
Vous immolent, dans leur colère,
Aux mânes de la royauté.
Mais, par un éclatant hommage,
Le peuple honore le courage
Des martyrs de la liberté.

Car le peuple n'est point complice
Des fauteurs de proscriptions
Qui, du manteau de la justice,
Couvrent d'aveugles passions.
Il a des pleurs pour les victimes ;
Il vous a plaint, cœurs magnanimes,
Bien dignes d'un destin meilleur.
Vos noms lui sont plus chers encore
Et votre gloire se décore
De l'aurole du malheur.

L'homme fort connaît-il la crainte,
Lorsqu'il lutte contre l'erreur ?
Défenseur d'une cause sainte,
Il brave misère et douleur.
De Socrate, de Galilée,
Vit-on la constance ébranlée ?
Ont-ils faibli dans les tourments ?
Comme eux, la vérité vous guide,
Et vous verrez, sur son égide,
Se briser les traits des méchants.

Mais de la loi du sacrifice,
L'arrêt doit être exécuté ;
Il faut que l'apôtre périsse,
Ou qu'il vive persécuté.
Dans notre siècle où l'ostracisme
Est le prix du patriotisme,
Où le juste est sacrifié,
— Honte et douleur ! — l'apostasie
Se pare de son infamie,
Le veau d'or est déifié !

Tourbe sacrilège et perfide,
Qui fais gloire de tes excès,
Dans ton aveuglement stupide
Tu t'enivres d'un vain succès.
Garde ton superbe égoïsme ;
Etale un impudent cynisme ;
Livre ton destin au hasard.
Et pourtant combien de prophètes
Ont fait entendre dans tes fêtes
L'arrêt qui frappa Balthazard ?

Qu'importe ? Assouvissez vos haines,
Vils suppôts de l'iniquité !
Que vos géoliers rivent les chaînes
Des soldats de la liberté.
Profitez d'un jour de puissance ;
Dans un délire de vengeance,
Foulez aux pieds toutes les lois.
Mais, du Peuple, juge suprême,

Qui, sur vous, lance l'anathème,
Croyez-vous étouffer la voix ?

Non... cette voix retentissante,
Malgré vos sbires étonnés,
Pénétre, douce et consolante,
Jusqu'au donjon des condamnés.
Prenez courage, amis ! dit-elle,
Bientôt une aurore nouvelle
Brillera sur votre horizon.
Martyrs d'une sainte croyance !
Ne voyez-vous pas l'espérance
Assise au seuil de la prison ?

De cette compagne fidèle
Acceptez les soins généreux ;
Que sa parole fraternelle
Soit l'interprète de nos vœux.
C'est la pieuse messagère
Qui descend du ciel sur la terre
Au secours des faibles humains ;
De l'opprimé qui souffre et pleure,
Elle visite la demeure,
Portant un baume dans ses mains.

Frères ! en ces jours où la France
Dort d'un léthargique sommeil,
Vous attendez, dans la souffrance,
L'heure de son tardif réveil.
Les outrages, les calomnies
Livrent vos noms aux Gémonies ;
Mais l'avenir vous vengera.
Accueillez un heureux présage ;
Le progrès marque son passage ;
Demain la Liberté viendra !

Ch.-F. DEVERT.

Origine du mot *Quiproquo*.

En ce temps-là, dit une bien vieille légende, florissait un Empire puissant, appelé le *royaume de Quiproquo*, du nom de sa capitale. Cette ville capitale était tout à la fois la tête et le bras de la nation, si l'on peut s'exprimer ainsi ; — Elle dirigeait et opérait spontanément les diverses modifications gouvernementales qu'elle jugeait nécessaires au bien-être du pays ; les provinces admettaient sans conteste et ratifiaient tout ce que la ville de Quiproquo avait accompli. Il est juste de dire que son initiative s'exerçait toujours à propos, et semblait aller au-devant du vœu des populations.

Trois dynasties s'étaient succédées, depuis cinquante ans, sur le trône de Quiproquo : celles des Bellonides, des Bigotins et des Thésaurophiles, ainsi nommées de leurs chefs Bellonidès, Bigotus et Thésaurophilus. Toutes les trois étaient tombées à la suite de violentes commotions politiques ; mais chacune d'elles avait laissé des rejets autour desquels se groupaient des partisans plus ou moins nombreux.

Lors de la chute de celle des familles qui, la dernière, avait porté le sceptre, les citoyens de Quiproquo, voulant se gouverner désormais par eux-mêmes, résolurent de confier l'autorité à un certain nombre de délégués. Mais, chose bizarre ! la majeure partie de ces délégués se composa des partisans secrets ou avoués des dynasties royales ; et, par une circonstance plus bizarre encore, le sénateur suprême, qui aurait dû être choisi parmi les citoyens dont le dévouement au nouvel ordre de choses eût été à l'abri de tout soupçon, fut pris au sein de l'une des trois familles qui revendiquaient la couronne. Les esprits sensés, — et le pays de Quiproquo ne laissait pas d'en posséder quelques-uns, — déplorèrent cet aveuglement des masses. Ils essayèrent de démontrer les résultats possibles d'une telle imprudence ; mais, comme il arrive toujours, les sages avis furent méprisés, et le prétendant fut élu.

Bientôt il fallut se préparer à la guerre contre les nations voisines ; les hostilités allaient commencer. On s'aperçut alors que la citadelle qui faisait la sûreté de Quiproquo était exposée à un grave danger ; car, quoi qu'elle fût gardée par une armée nombreuse, dont tous les soldats étaient braves et dévoués, les officiers et les généraux appartenaient, pour la plupart à l'un des trois partis dont les ennemis extérieurs désiraient ardemment et cherchaient à assurer le triomphe. Si tous ces chefs militaires, qu'une mutuelle jalousie portait à se défier les uns des autres, étaient divisés entr'eux sur le choix de la dynastie à rétablir, en revanche, ils s'accordaient à merveille pour détester le nouveau gouvernement ; aussi les bons citoyens étaient dans une vive appréhension.

Que devint l'empire de Quiproquo ? Nous ne saurions le dire, car ici s'arrête la légende. Quiproquo fut-il sauvé ou succomba-t-il ? — Le vieux fabliau ne le dit pas.

De semblables faits ne pourraient se reproduire aujourd'hui dans un siècle de lumière comme le nôtre ; mais il est bon de ne pas perdre de vue que ceci se passait bien avant le déluge.

Tout porte à croire que c'est au souvenir de cette ancienne et très-problématique histoire qu'il faut attribuer l'origine du mot *Quiproquo*.

Explication des trois Charades insérées page 88.

Le mot de la 1re est *mi-rage* ; celui de la 2e *Si-caire*, et celui de la 3e *chât eau*.

Le Gérant DEVERT.

Lyon. Impr. RODANET, rue de l'Archevêché, 3.

DES CAUSES DU MALAISE SOCIAL ET DE LEUR REMÈDE

ASTRÉOLOGIE

Par Marius CHASTAING. 1re partie, in-12.

Prix : 50 Cent.

Au bureau de la Tribune Lyonnaise, et chez l'Auteur,
Rue St-Jean, 53, au 2e.

L'AVANT-GARDE.

Journal de la Jeune Démocratie.

Paraîtra, à compter du 1er mars, sous forme de revue mensuelle, de 100 pages au moins, en attendant qu'elle puisse paraître deux fois par mois et, enfin, devenir hebdomadaire. Pour couvrir ces nouveaux frais, elle fait appel à toute la jeune démocratie. Prix 5 francs pour Paris et 6 francs pour les départements. On souscrit à PARIS, rue et place Breda, 3 ; à LYON, chez le rédacteur en chef de la *Tribune Lyonnaise*, rue Saint-Jean, 53, au 2e. (515)

LOTÉRIE

AUTORISÉE

En faveur de l'artiste (le F. Guinaud),

Et sous la surveillance de l'autorité municipale.

Une grande table en bois noyer, sculptée, style gothique ; — un guéridon à cariatides, également sculpté, de la même époque.

Ces objets ont figuré à l'exposition de Paris de 1849, sous le n° 3183, et le jury a estimé à 6 500 fr. la valeur de la table seulement. (V. le *National*, 14 août.)

4,000 BILLETS A 2 F. 50 C.

Le tirage aura lieu le 31 mars prochain. — Le premier n° sortant gagnera la table et le deuxième n° le guéridon.

On peut voir ces objets de midi à deux heures, rue Buisson, 3, au 1er, où l'on pourra se procurer des billets.

Nota. — Quelques billets ont été déposés chez le Rédacteur en chef de la *Tribune Lyonnaise*, rue St-Jean, 53, au 2e. (514-2)

GUÉRISON

DES MALADIES SECRÈTES
NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, Gales, Rougeurs, Goutte, Rhumatismes, Ulcères, Écoulements, Pertes les plus rebelles, et de toute acréte ou vive du sang ou des humeurs,

PAR LE SIROP VÉGÉTAL DÉPURATIF DE
SALSEPAREILLE ET DE SÉNÉ.

Extrait du Codex medicamentarius, approuvé par les Facultés de médecine et de pharmacie,
Publié par ordre exprès du Gouvernement.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage ; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières et n'exige pas un régime trop austère.

PRIX : 5 FRANCS LE FLACON.

S'ADRESSER, A LYON, A LA PHARMACIE
rue Palais-Grillet, n. 23. (215-10)